

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2025



Présents : Lorraine ROUX, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Roland PETIBOUT, Annick TREILLE, Patrice PLACE, Sylvie BUTIN, Jennifer REBOURG, Anne-Marie GRISSOLANGE

Excusé : Kévin PROST

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Projet scierie
- Transfert de compétences eau et assainissement collectif
- SACEM
- Convention Engie
- Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Anne-Marie GRISSOLANGE est élue à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SCIERIE

*** Etude financière**

Le Maire a transmis l'étude financière établie par notre CDL, M. LETEVE. Il dresse ainsi un état des lieux rétrospectif sur la situation de la commune en soulignant le bon rétablissement des finances.

Pour notre projet d'investissement de construction d'un tiers-lieu, il confirme qu'un prêt relais est nécessaire dans l'attente du versement des subventions. Il fait une nouvelle proposition en optimisant le prêt à long terme (25 ans) pour financer les travaux.

Cette étude est encourageante puisqu'elle confirme que l'on a la capacité de porter le projet mais également de laisser de la capacité d'investissement aux élus du prochain mandat pour établir de nouveaux projets.

Qui plus est, l'étude est basée sur un projet de travaux à hauteur de 449 000 € (chiffrage intermédiaire) avec les subventions qui correspondaient alors 178 740 €, soit un reste à financer de 270 260 €. Le projet a à nouveau été optimisé depuis, passant désormais à 403 610 € pour le projet et vraisemblablement 231 000 € de subventions (APP lecture publique, non intégré dans l'étude), soit un reste à financer de 172 610 €. Une différence de près de 100 000 € plus favorable.

Par ailleurs, le Maire précise qu'elle a demandé de réaliser l'étude à taux constants pour la fiscalité locale. Elle rappelle que le projet a été retravaillé à plusieurs reprises pour être au plus près des besoins.

Patrice PLACE demande ce que comportent les 7 000 € de dépenses de fonctionnement estimés dans l'étude. Le Maire répond qu'il s'agit des coûts estimés d'électricité, d'eau, d'assurance, de maintenance, d'abonnements, etc.

Le Maire attire l'attention des élus sur un graphique alarmant. Il s'agit en fait de l'impossibilité dans le logiciel comptable d'intégrer les subventions dans le calcul de la CAF nette. Ce graphique doit être corrigé d'autant pour l'année estimée de versement (2027), il n'y a donc pas de valeurs négatives.

*** Missions CSPS et Contrôle Technique**

Dans le cadre de sa mission de maître d'œuvre, le cabinet d'architecture AABT, a procédé à une consultation et a réceptionné 2 devis pour la mission "Coordination Sécurité et Protection de la Santé" (CSPS) et 3 devis pour la mission "Contrôle Technique" (CT).

L'ensemble des offres ainsi que l'analyse du cabinet d'architecture AABT sont présentés aux élus :

Contrôle technique

Alpes contrôles : 3 600 € HT

Apave : 6 890 €

Socotec : 3 580 €

CSPS

Alpes contrôles : 2 680 € HT

Apave : 5 390 €

Le Maire présente un devis de la société PRESENTS, sollicité en parallèle, pour la mission CSPS à 14 610 € HT (sachant que le pôle « bâtiments » de la société est basé à Lyon).

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour la mission « contrôle technique » et l'offre de l'entreprise ALPES CONTROLES pour la mission CSPS.

*** Avant Projet Définitif (APD)**

L'architecte a travaillé sur l'APD cet été.

Un supplément de 5 000 € a été prévu par l'économiste pour divers petits ajustements comme l'ajout d'une trappe d'accès au plancher technique (en façade ouest).

Les documents ont été transmis aux élus. Une réunion a été organisée le 3 septembre 2025. Il n'y a pas eu de remarque.

Le 5 septembre 2025, une réunion de validation a eu lieu avec l'architecte. Le Maire et Roger BUTIN représentant la commune, ont demandé des modifications mineures afin de préparer au mieux le dossier de consultation.

On devrait lancer la consultation mi-octobre avec un retour des offres attendu mi-novembre.

L'architecte propose les critères suivants : 40% de la note sur le prix et 60% de la note sur le technique (moyens humains, méthodologie propre au chantier et organisation, planning, qualifications et références), afin d'optimiser la qualité des propositions retenues.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

L'architecte est prête à aider les petites entreprises locales à monter leurs dossiers pour répondre à la consultation en cas de besoin.

Pour rappel, la consultation des entreprises n'engage pas la commune dans la réalisation de l'opération projetée.

Cependant, étant donné que certains accords de subventions n'arriveront officiellement que dans le courant de l'année 2026, lors de l'engagement avec les entreprises potentiellement retenues, il sera prévu des clauses suspensives liées à l'obtention des subventions nécessaires au financement du projet.

Le Maire fait un récapitulatif du plan de financement réactualisé (chiffres mentionnés précédemment).

TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Maire a proposé une réunion de travail aux élus le 3 septembre dernier pour exposer les évolutions sur le sujet suite à une réunion en sous-préfecture mi-juillet.

Elle expose à nouveau les échanges entre la CCPU, les services de l'Etat et le SIVOM. Lors de cet échange, des éclaircissements ont été apportés par les services de l'État sur les options permettant l'absorption du SIVOM par le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde (SMEB), pour une application au 1er janvier 2026.

Un conseil communautaire supplémentaire a eu lieu le 4 septembre 2025 votant la remontée de la compétence eau à l'échelle de la CCPU, pour permettre ce déroulement, tout en laissant aux intéressés la possibilité de décider de conserver les organisations actuelles (SIVOM et Les Salles).

Le Maire rappelle les enjeux pour le SIVOM et donc pour les communes (travaux à prévoir, contraintes sur les cofinancements).

Le SIVOM se réunira le mois prochain pour donner sa position sur l'absorption ou non. La tendance est plutôt favorable au regard des charges à assumer.

Annick TREILLE fait part de ses inquiétudes vis à vis de la représentativité de la commune au sein d'un syndicat de la Bombarde. Le Maire rappelle comme on l'avait vu au printemps que le syndicat de la Bombarde est la structure (à plus large échelle) la plus favorable pour nous en termes de gouvernance, puisque chaque commune a le même nombre de délégués (actuellement deux) quelle que soit sa taille.

Annick TREILLE demande si la remontée des compétences à la CCPU nécessitera du personnel supplémentaire. Le Maire précise que la compétence sera déléguée au syndicat de la Bombarde (c'est déjà le fonctionnement actuel pour la majorité des communes), il n'est pas prévu de création de poste sur ce domaine.

Le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur la remontée des compétences eau et assainissement collectif à la CCPU.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la remontée des compétences eau et assainissement collectif à la CCPU.

SACEM

Le Maire explique au conseil municipal qu'elle a sollicité la SACEM afin de souscrire un forfait annuel pour les manifestations musicales organisées par la commune.

En effet, la SACEM et l'AMF ont un accord qui permet aux communes de moins de 500 habitants de bénéficier d'un forfait annuel « tout compris » (sauf « événements d'envergure au budget supérieur à 5 000 € ou au prix d'entrée supérieur à 20 € »). Sont ainsi couverts tous les événements en musique organisés par la commune dont les fêtes nationales, locales et à caractère social ainsi que la fête de la musique, les diffusions de musique en fond sonore dans les équipements municipaux et la musique diffusée sur le site internet de la commune ou encore l'attente téléphonique.

Le forfait coûte 152,01 euros TTC par an, quel que soit le nombre d'événements.

A noter également que pour les fêtes nationales, fêtes locales, fêtes à caractère social ou pour la fête de la musique - exclusivement - le forfait peut couvrir la délégation d'organisation à une association locale. Ainsi, le Maire propose que l'association "Comité des Fêtes de Chausseterre" bénéficie de ce dispositif pour la fête patronale annuelle et qu'il en soit de même pour toute autre association à qui l'organisation est déléguée lors de fêtes nationales, fêtes locales, fêtes à caractère social ou pour la fête de la musique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'adhésion au forfait annuel tout compris auprès de la SACEM ainsi présenté et autorise le Maire à signer les mandats de délégation aux associations concernées.

CONVENTION ENGIE

Dans le cadre du projet éolien d'Arconsat, la société ENGIE souhaite signer une convention avec la commune de Chausseterre pour l'utilisation des voies d'accès aux éoliennes. Ils ont besoin d'utiliser une portion de chemin qui est située sur Chausseterre pour la phase travaux et la phase exploitation. A défaut d'accord chez nous, ils réfléchiraient à la possibilité de modifier le linéaire côté Arconsat.

Quoi qu'il en soit, cette décision ne vaut validation du conseil municipal pour le projet éolien d'Arconsat.

Un projet de convention a d'ores et déjà été adressé au Maire. Celui-ci prévoit notamment :

- la reprise des chemins concernés à la charge d'ENGIE et calibrés pour des charges lourdes
- une rente annuelle pour la commune
- la mise en place de servitudes et des engagements de chaque partie

Le Maire donne le détail des modifications qu'elle a demandées à ENGIE sur le projet de convention au bénéfice de la commune. Le sujet sera de nouveau soumis à l'appréciation des élus suite au retour d'Engie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ECOLE / PERISCOLAIRE

- Le Maire a organisé cette année, une réunion de rentrée spécifique aux services périscolaires à destination des familles. Les 3 communes du RPI étaient représentées.

Elle a fait un point sur :

- L'engagement des communes pour le bon fonctionnement des écoles (engagement des élus ; premier poste de dépenses budgétaires en fonctionnement ; travaux d'investissements)
- L'application d'une tarification sociale avantageuse depuis plusieurs années, avec ventilation sur les trois catégories de l'aide correspondante. Non réévaluation des tarifs aux familles. Part majoritaire prise en charge par les communes
- La nouvelle organisation pour l'accompagnement de la cantine avec Françoise MATHOT. Elle a mis en place de petites délégations qui permettent de valoriser les enfants et de participer à leurs apprentissages
- La présence de Christine ROUX exclusivement sur la partie garderie
- Mise en place d'un livret de suivi périscolaire à l'issue de deux réunions de préparation entre élèves, délégués de parents d'élèves et parents. Système de smileys pour faire le lien avec les parents et « billets de comportement » pour préciser si besoin les écarts

Anne-Marie GRISSOLANGE déplore l'utilisation de ce livret qui lui paraît peu adapté sur des temps périscolaires. Le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une demande forte des parents. Un premier bilan est prévu aux vacances de la Toussaint. Ce sera l'occasion de voir s'il y a lieu d'apporter des ajustements voire des modifications.

- Effectifs pour cette année scolaire : 16 enfants à Chausseterre (CP CE1 CE2)

Total RPI : 51 enfants

- Cycle piscine organisé cette année du 11/09 au 20/11

Il concerne 33 enfants dont 6 rattachés à Chausseterre

- Françoise MATHOT participera à une demi-journée d'échanges le 17 septembre 2025 à la CCPU, animée par Séverine BERCHOUX, formatrice spécialisée en gestion des temps périscolaires, dans la continuité de la formation de l'an dernier.

BÂTIMENTS

- Presbytère : l'entreprise CHASSAING nous informe finalement après une visite sur site, qu'il n'est possible de remplacer la chaudière fioul par une chaudière bois car le conduit est trop petit. Il rappelle par ailleurs que le brûleur de la chaudière fioul a été remplacé très récemment.

Jennifer REBOURG propose de déclarer le logement comme « fermé à la location ».

Le Maire précise que c'est exactement le sens des échanges qu'elle a pu avoir avec la locataire.

Des démarches sont en cours pour accompagner les occupants et définir les suites à donner sur ce dossier. Ce sujet sera également discuté en réunion de CCAS le 24 septembre prochain.

VOIRIE CCPU 2025

Montant total de travaux réalisés : 16 484 € (la Brosse / Brissay / Gâteau)

Enveloppe : 30 282 €

Il reste donc 13 797 € à ventiler sur les travaux de Chabaud et la route des Salles

Le chantier de Martignon sera traité ultérieurement.

Comme vu précédemment ce découpage nous permet de consommer au plus juste l'enveloppe allouée. Le solde étant ajusté sur la route des Salles. Elle ne pourra pas être traitée entièrement cette année.

Plusieurs problèmes sont soulevés après les travaux réalisés à la Brosse. Des eaux de ruissellement s'écoulent chez des habitants (une maison). Il y a plusieurs facteurs dont certains indépendants du chantier de voirie. Un échange sur site avec les personnes concernées sera proposé pour rechercher des solutions. Une différence de niveau a été constaté sur le haut de la zone traitée. Il y aura une reprise pour limiter l'impact.

Concernant la peinture prévue au sol au Taillis et au « rond-point » des tilleuls, il existe 2 procédés

- application d'une résine par une entreprise spécialisée
- application d'une simple peinture qui peut être réalisée par l'agent technique mais dont la persistance dans le temps semble très limitée.

Roger BUTIN se renseignera pour le tarif de l'option « résine ».

CCAS

- Bilan du thé dansant du 6 septembre 2025 : 70 personnes présentes dont 15 bénéficiaires.

Recettes : 281 €

Dépenses : 650 € pour la prestation de J. ARNAUD, plus 102 € de boissons

Soit un coût total de 470 € (sans compter les frais de SACEM pris en charge dans le forfait)

A titre de comparaison, les colis revenaient à environ 750 €.

Une réunion du CCAS aura lieu le 24 septembre prochain.

Pour rappel, le banquet du CCAS est organisé le 7 décembre 2025 (1er dimanche de décembre).

- Groupe déco de fin d'année

Le Maire fait part du message de Magali PETIBOUT. Elle souligne la bonne dynamique du groupe.

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur l'idée d'organiser un moment convivial le 8 décembre 2025 autour d'un vin chaud à l'Auberge. Les habitants seront ainsi invités à se réunir pour allumer les décorations.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

Sylvie BUTIN a les devis pour les guirlandes du sapin.

Une communication sera faite dans les boîtes aux lettres.

COLUMBARIUM

Le Maire présente le devis de l'entreprise METAL ATA s'élevant à 785 € HT ainsi que les visuels. Il est rappelé que le choix s'était porté sur un banc métal afin de limiter l'entretien.

Le conseil municipal approuve la commande d'un banc prêt à sceller, gris anthracite.

Roger BUTIN s'occupe des graviers à disposer devant le columbarium.

BIBLIOTHEQUE

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont été élargis au 1er septembre 2025 pour répondre aux exigences de la médiathèque départementale : désormais la bibliothèque est ouverte tous les mardis (en temps mutualisé avec le secrétariat) de 14h00 à 17h30 et tous les samedis de 10h00 à 12h00 (avec les bénévoles).

Le Maire souligne qu'il s'agit d'une proposition émanant des bénévoles.

Une réunion est prévue le 16 septembre avec la DDLM pour faire le bilan annuel de la convention.

URBANISME

Le Maire dresse la liste des demandes d'urbanisme déposées et/ou délivrées depuis la dernière réunion.

Elle fait également un point sur l'avancement des demandes d'alignement / bornage de deux habitants :

Le premier ne donnera pas suite à sa demande d'alignement après information du chiffrage du géomètre.

Le second demande un bornage amiable. Celui-ci ne devrait pas présenter trop de difficultés puisqu'il est possible de s'aligner sur les bâtiments.

SIVOM

Le Maire fait un point sur la situation du réseau d'eau potable :

Été compliqué : tirage moyen à plus de 82m³/jour sur une semaine glissante autour du 15/08, avec des pointes à plus 5m³/heure. Alors que le débit du captage a baissé plus rapidement et plus tôt dans la saison. On est arrivé à 2,6m³/heure fin à août (niveau d'un mois d'octobre d'une année sèche). Heureusement que les deux grosses fuites ont pu être réparées en juillet.

Amélioration de la situation : le tirage est nettement plus faible, autour de 30m³/jour et le débit du captage est remonté à 3m³/heure.

Vigilance : tirage nocturne à nouveau en augmentation sur le réservoir des Pins.

Taille des roseaux des stations d'épuration, la semaine prochaine.

Prochaine réunion du SIVOM le 1er octobre 2025.

CCPU

- La brochure de la CCPU a été distribuée aux habitants.

- Stratégie forestière : Dans le cadre du PCAET, la CCPU s'est associée à Roannais Agglomération pour mettre en place une stratégie forestière en s'appuyant sur leurs ressources techniques.

- Convention ANCT : L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires propose à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et à ses communes membres un diagnostic individualisé gratuit pour évaluer les besoins numériques de la collectivité. Nous nous sommes positionnés.

DIVERS

- Durant l'été, des habitants ont alerté la mairie sur une invasion de mouches. Le Maire a questionné la DDT et l'ARS sur les réponses qui peuvent être apportées. Elle fait part de la réponse de l'ARS (unique retour). Anne-Marie GRISSOLANGE considère que les exploitations agricoles et leurs fosses irrégulièrement vidées sont à l'origine du problème.

Le sujet amène différentes réflexions, néanmoins plusieurs facteurs associés sont à l'origine de cette situation (chaleur extrême, activités agricoles, etc.).

- Cet été, un nid de frelons a été détruit au cimetière par Renaud ROYET. Il soupçonne la présence d'un autre nid entre le Bourg et le cimetière.

Le Maire rappelle qu'en cette période, il faut être particulièrement vigilant et signaler la présence de nids de frelons. Dès que les feuilles vont tomber, leur repérage sera facilité, ils doivent alors être détruits avant les premières gelées afin d'éliminer les reines.

En complément, le Maire fait part d'un partenariat entre la CCPU et le syndicat d'apiculteurs « Abeilles du Forez », afin de faciliter ce type d'interventions.

- L'association « La pétanque Chausseterroise » organise son premier concours de pétanque le 20 septembre prochain.

Pour l'éclairage du terrain, l'entreprise EMGT a prêté pour essai un projecteur LED et Roger BUTIN donne un mas pour le fixer.

- Les élus sont conviés aux Rendez-vous des Monts de la Madeleine, 20 et 21 septembre à St Haon le Vieux

- Le Maire indique que l'AMF ouvre un fonds de solidarité pour venir en aide aux communes de l'Aude durement touchées par les incendies cet été. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition.

- Piégeage : le Maire avait donné une autorisation de piégeage à un membre de l'ACCA pour les ragondins aux abords du plan d'eau et de la station d'épuration. Cette autorisation est arrivée à expiration. Bertrand DUPUY (président de l'ACCA) se renseigne auprès des chasseurs pour savoir si l'un d'entre eux a l'agrément pour le piégeage en cas de besoin.

- L'association pour la Renaissance d'Urfé invite les élus, le samedi 20 septembre à 14h à Champoly sur le site du château des Cornes D'Urfé, à la remise d'une plaque par le Crédit Agricole, mécène des travaux de consolidation de la tour du matin.
- Le Maire rappelle les réunions publiques organisées par le SCOT.
- Anne-Marie GRISSOLANGE a été interpellée par un administré pour un problème de chiens errants. Le Maire fera un rappel sur la réglementation en la matière.
- L'assistance juridique sera contactée pour le problème lié à une fuite d'huile sur la route de Martignon.
- Le cimetière a été nettoyé par Serge GOULFERT et Christine ROUX. Annick TREILLE dit qu'elle voudrait que certaines concessions abandonnées fassent l'objet de reprises ou à minima puissent être entretenues.
- Alain ROSSIGNOL questionne sur le passage de l'épaveuse. La commune de St Romain d'Urfé ne prêtera probablement pas son tracteur. D'autres pistes vont être explorées.

AGENDA

16/09 : bilan convention MDL à 15h

18/09 : bureau CCPU

20/09 : concours de pétanque la Chausseterroise

22/09 : rendez-vous Coffy SIEL – suivi énergétique des bâtiments

22/09 : comité syndical des Monts de la Madeleine 24/09 : réunion du CCAS

25/09 : conseil communautaire

29/09 : réunion projet de territoire / CCPU

1/10 : comité syndical du SIVOM

4/10 : atelier mémoire / bibliothèque

7/10 : atelier jeux / bibliothèque

10/10 : conseil municipal

Fin de séance : 0h15